



# Déclaration liminaire de la FSU Mayotte

## CHSCT du 23 août 2021

Monsieur le Recteur,

Vous avez pris soin d'organiser cette réunion du CHSCT et nous vous en remercions. En effet nous avons besoin de nombreuses précisions concernant le protocole sanitaire de rentrée à Mayotte. Les objectifs sont connus : garder les établissements scolaires du premier comme du second degré ouverts et protéger les agents. Or comment le faire alors qu'il serait illusoire de penser que le variant delta ne se diffusera pas à Mayotte quand on sait que le taux de vaccination reste trop bas ?

D'une manière générale, les différents niveaux du protocole ne s'accompagnent d'aucun seuil objectif qui permettraient pourtant de savoir sur quelle base on passe d'un niveau à l'autre, qu'en sera-t-il de Mayotte ? Par ailleurs les règles d'organisation de la campagne de vaccination en milieu scolaire devront être précisées. Les règles d'éviction des élèves cas contacts dans le second degré sont

inapplicables et de toutes façons problématiques sur le fond : pourquoi ne pas continuer d'appliquer la règle de 1 cas égale fermeture de la classe comme dans le premier degré ? Au-delà de la question de l'identification des élèves non vaccinés, se pose la question de classes à deux vitesses, les uns continuant de décrocher dès lors qu'ils sortent du présentiel.

Qu'en est-il des équipements pour l'aération et la ventilation des classes et autres locaux ? Cela fait 18 mois qu'on nous dit qu'il faut s'équiper en capteurs de CO2. Au bout de 18 mois il est temps de passer aux actes et de savoir comment cela va se faire car sans investissements massifs, on en restera au « si possible ».

On nous dit que le pass sanitaire ne s'appliquera pas dans les établissements scolaires. Oui mais alors quelle protection pour la communauté éducative ?

Pour la vaccination en milieu scolaire, même si nous y sommes favorables car elle peut permettre de toucher des élèves et des familles éloignés du milieu médical, il manque des précisions. Il faut le dire : la vaccination est un élément incontournable pour se protéger, protéger les autres et sortir de la

crise. Or, les 12-16 ans ont commencé tardivement la vaccination. Que fait-on pour les élèves pas complètement vaccinés ? Qui va contrôler leur statut vaccinal ? Le cumul présentiel/distanciel dans une même classe est impossible, les professeurs n'ont pas le don ubiquité.

De plus, qui va surveiller les élèves pendant qu'ils iront vers les points de vaccination, pendant les 15 minutes où ils attendront après la vaccination ? Comment vont se passer les sorties scolaires pour les non-vaccinés ? Pour les élèves qui ne sont pas vaccinés il faudra un test, or ils vont devenir payants, donc est-ce que cela veut dire qu'il va y avoir une forme de discrimination ?

Le gros trou dans la raquette : quid des tests dans les collèges et les lycées ? C'est un élément incontournable pour casser les chaînes de contamination, encore plus face à un variant qui circule plus rapidement chez les jeunes !